

N^o 1. M^{re} Entre
Dappery-Maurinier Pierre, et
Gourdonat Séraphie-Françoise.

Le ven mil huit cent soixante six et le dix septembre, à quatre heures de l'après-
midi, par devant nous Antoine Farjard adjoint, faisant, le maire étant absent,
fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Varacieux, canton de Vionay,
département de l'Isère, sont comparus en notre maison commune, d'une part
Pierre Dappery-Maurinier âgé de vingt trois ans cultivateur domicilié à
Saint-Joseph-de-Rivière, né au même lieu le premier Décembre mil huit cent
quarante deux, ainsi que cela résulte de son acte de naissance qu'il nous a produit,
fils majeur de Pierre Dappery-Maurinier âgé de cinquante ans, cultivateur, et de
Marie-Sainte-Moël âgée de cinquante cinq ans, ménagère, tous les deux



aussi domiciliés à Saint-Joseph-de-Rivière, le père Dernier et 1^{er}
Du futur ici présent et consentant, la mère aussi consentante, ainsi que cela résulte
de son consentement authentique reçu par M^r Barral notaire à Saint-Théodore
de Crosser, consentement qui a été produit, ledit futur exempté du service
militaire pour faiblesse de constitution, ainsi que cela résulte d'un certificat
de M^r Poussin le préfet de l'Isère, qu'il nous a produit, D'un part, Et de Demoiselle
Séraphie François aujourd'hui âgée de vingt cinq ans ouvrière en soie domiciliée à
Varaicius, née au même lieu le dix huit mai mil huit cent quarante un, fille majeure
de Joseph aujourd'hui âgé de quarante sept ans, cultivateur, et de Françoise Falque âgée
de quarante sept ans, ménagère, tous les deux aussi domiciliés à Varaicius et ici présents
et consentants, d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du
mariage projeté entre eux et dont les publications ont été régulièrement faites en notre
commune, savoir: la première le dimanche dix neuf du mois d'avril dernier, à dix heures du
matin, et la seconde le dimanche suivant, vingt six du même mois d'avril, et à la même heure,
par lesquelles publications ayant été faites en la commune de Saint-Joseph-de-Rivière les deux
mêmes dimanches et à la même heure. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée,
non plus qu'au Maire de Saint-Joseph-de-Rivière, ainsi que cela résulte d'un certificat
qui a été produit, toutes les formalités prescrites par la loi ayant été remplies et les délais
étant expirés nous avons fait droit à la requête des comparants. En conséquence nous
avons donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées qui ayant été cotées et
paraphées, resteront annexées aux registres. Nous avons demandé aux futurs époux
et aux personnes qui autorisent le mariage, ici présents, s'il a été fait un contrat de ma-
riage, lesquels ont répondu qu'aucun contrat de mariage n'a été reçu le six août dernier
par M^r Antoine Barral notaire à Saint-Théodore de Crosser, ainsi que cela résulte
d'un certificat délivré par ce notaire, qu'ils nous ont produit, et qui, après avoir été
paraphé restera annexé au présent acte. Nous avons ensuite donné lecture aux futurs
époux du chapitre VI du titre V du code Napoléon intitulé: du mariage; et enfin nous
leur avons successivement demandé à chacun séparément s'ils veulent se prendre réipro-
quement pour mari et pour femme, chacun d'eux séparément ayant répondu affirma-
tivement nous déclarons au nom de loi que Pierre Lapprey Marin et Séraphie
François aujourd'hui sont unis par le mariage. De tout quoi dit et fait publiquement
nous avons dressé acte sur le champ en présence de Maurice Chevillat âgé de
quarante sept ans, cultivateur, de François Champou âgé de quarante trois ans,
instituteur, de Jean Baptiste Gollhy âgé de vingt huit ans, et Joseph Charvet
âgé de vingt sept ans, ci-devant demeurés, tous les quatre domiciliés à
Varaicius, lesquels après leur avoir donné lecture de l'acte l'ont signé en ce nous
ainsi que l'époux, son père et les père et mère de l'épouse, non celle dernière qui a
déclaré ne savoir signer, et ainsi que cela résulte de son acte de naissance qui nous
seront sur nos registres de l'état civil. approuvant ce renvoi

L'ouveau
Lapprey Joly Petit Lapprey Falque
Chevillat Champou Jacques
Falque adjoin